

ORDONNANCE RELATIVE À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX INDISPENSABLES EN DEHORS DES HEURES AUTORISÉES DANS L'ARRONDISSEMENT

*RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DE L'ARRONDISSEMENT
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC EXTENSION (RCA17-14002)*

Ordonnance no 14-26-12

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, l'ordonnance suivante :

1. Dans le cadre de l'exécution de certains travaux sur le domaine public dans l'arrondissement, tel que listés à l'annexe A, il est exceptionnellement permis de déroger aux articles 5 et 14 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002) afin d'assurer la continuité du service public et de limiter l'impact sur la mobilité au sein de l'arrondissement;
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable pour les travaux ayant obtenu un permis d'occupation temporaire du domaine public en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1), selon les plages horaires autorisées aux permis émis, et ayant obtenu une dérogation pour l'exécution de travaux en dehors des heures prescrites par le Règlement sur le bruit de l'arrondissement (RCA17-14002).

La liste des permis autorisés est disponible sur demande.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 6 mai 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Annexe A

Liste non exhaustive des travaux visés par la présente ordonnance :

Rue	De	À	Type de travaux
De Castelnau est	Lajeunesse	Casgrain	Réaménagement complet de la rue
De Louvain	Saint-Michel	Iberville	Réaménagement complet de la rue
Christophe Colomb	Jean-Talon	Crémazie Est	Correctif et planage de chaussée
Beaumont	Acadie	Jeanne-Mance	Réfection de puits d'accès
Querbes	Crémazie est	Crémazie Ouest	Réfection du viaduc
Diverses rues de l'arrondissement			Remplacement des entrées de services en plomb et travaux de planage (PCPR)
Diverses rues de l'arrondissement			Réhabilitation d'égout, d'aqueduc et travaux de planage (PCPR)
Diverses rues de l'arrondissement			Planage et revêtement d'arrêt d'autobus